

MRC DU HAUT-RICHELIEU

SÉANCE D'AJOURNEMENT

JEUDI 13 AVRIL 2017

Reprise des délibérations de la session ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le douzième jour du mois d'avril deux mille dix-sept, ajournée au treizième jour du mois d'avril deux mille dix-sept, à dix-sept heures (17h00), à l'endroit ordinaire des sessions, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substituts : M. Harold Audit pour M. le maire Roland-Luc Béliveau, Lacolle et M. Jacques Lavallée pour M. le maire Denis Rolland, Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Absences motivées : M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

17h00 Reprise des délibérations

14783-17

Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu reprenne les délibérations de la session ordinaire du 12 avril 2017, ce 13 avril 2017, 17h00.

ADOPTÉE

1.1.2 Modifications

A) Affectation industrielle

A.6 Parc industriel régional - Demande d'exclusion - Compensation

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a déposé auprès de la CPTAQ une demande d'exclusion pour l'implantation d'un nouveau Parc industriel régional sur une partie du lot 3 641 582 du cadastre du Québec (dossier 412079);

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 87,4 hectares est nécessaire pour la réalisation d'un parc innovateur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Parc industriel régional bénéficiera à l'ensemble des quatorze municipalités du territoire au plan du développement économique et à cet effet, une compensation de 1 pour 1 de la superficie nécessaire est proposée en qualité équivalente;

CONSIDÉRANT la gestion de l'urbanisation réalisée pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) finalisé;

PV2017-04-13

EN CONSÉQUENCE;

14784-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie la demande modifiée de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relative au dossier 412079 visant l'implantation d'un parc industriel régional de 87,4 hectares ;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu dépose à la Commission de protection du territoire agricole, à titre de compensation pour la demande d'exclusion de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu telle que modifiée le 20 mars 2017 par la résolution 27-03-0155, le plan de compensation intitulé « Plan de compensation relatif à la gestion de l'urbanisation et la planification du développement industriel de la MRC du Haut-Richelieu » et daté du 13 avril 2017;

QUE LA PRÉSENTE modifie la résolution 14723-17 adoptée le 23 mars 2017 et remplace le plan daté du 23 mars 2017;

D'AUTORISER, si requis, le dépôt d'une demande d'aliénation partielle auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

8.0 **VARIA**

8.1 **Mandat**

CONSIDÉRANT les propos tenus par M. Gilles Hébert dans le cadre de la période de question de la séance régulière du 12 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE;

14785-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais, appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan, avec dissidence enregistrée de Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général à mandater une firme d'avocats en vue d'entreprendre des recours judiciaires suite aux propos tenus par M. Gilles Hébert;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

9.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée par les personnes présentes.

PV2017-04-13

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 12 avril 2017 est épuisé;

EN CONSÉQUENCE;

14786-17 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie;

DE LEVER l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier